



Eleria Audit

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fonds de dotation KILEMA

Siren 911 433 233

Siège Social : 259 rue saint-Honoré
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

Fonds de dotation KILEMA

Siren 911 433 233

Siège Social : 259 rue saint-Honoré

75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation KILEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

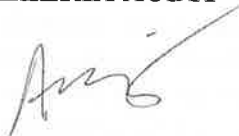
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ELERIA AUDIT



Tarik AMARGUI

FONDS DE DOTATION KILEMA**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 600	9 600			1 591	1,11
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	25 000	25 000			25 000	17,39
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	34 600	34 600			26 591	18,50
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	47		47	0,03		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	140 069		140 069	99,97	117 059	81,42
Charges constatées d'avance					114	0,08
TOTAL (II)	140 115		140 115	100,00	117 173	81,50
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	174 715	34 600	140 115	100,00	143 764	100,00

FONDS DE DOTATION KILEMA

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables	133 003	94,92	122 177	84,98
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	133 003	94,92	122 177	84,98
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 468	4,62	6 870	4,78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	644	0,46	14 716	10,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 112	5,08	21 586	15,01
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	140 115	100,00	143 764	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FONDS DE DOTATION KILEMA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations									
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services									
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation				5 500		-5 500		-100,00	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible				9 000		-9 000		-100,00	
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels		122 478		167 739		-45 261		-26,97	
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges				1 656		-1 656		-100,00	
Utilisations des fonds dédiés		3 503		18		3 485		N/S	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)		125 980		183 914		-57 934		-31,49	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		13 588		21 024		-7 436		-35,36	
Aides financières		40 826		75 517		-34 691		-45,93	
Impôts, taxes et versements assimilés		2 505		5 592		-3 087		-55,19	
Salaires et traitements		31 579		60 664		-29 085		-47,93	
Charges sociales		10 604		17 742		-7 138		-40,22	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 591		3 200		-1 609		-50,27	
Dotations aux provisions									
Reports en fonds dédiés									
Autres charges		522		175		347		198,29	
Total des charges d'exploitation (II)		101 216		183 914		-82 698			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		24 765				24 765		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)									
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		25 000				25 000		N/S	
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements									
Total des charges financières (IV)		25 000				25 000		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-25 000				-25 000		N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-235		-235	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	235		235	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	235		235	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	235		235	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	126 215	183 914	-57 699	-31,36
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	126 215	183 914	-57 699	-31,36
EXCEDENT OU DEFICIT				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	43 244	41 934		
TOTAL	43 244	41 934		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	43 244	41 934		
TOTAL	43 244	41 934		

PREAMBULE

Créé en mars 2022, le Fonds de dotation Kiléma a pour mission d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de l'inclusion et de la culture en soutenant des projets d'intérêt général à destination des publics fragiles et en particulier des personnes présentant des troubles du développement intellectuel.

Le Fonds de dotation a pour objectif de permettre à ces publics l'accès à la culture, aux savoirs et à l'emploi.

Projet philanthropique familial, le Fonds de dotation Kiléma a été créé sur fonds personnels par ses fondateurs : Philippe Le Squéren et Cécile Arnoult.

Le choix du Fonds de dotation est d'agir de façon autonome au démarrage de grands projets sur tout le territoire, pour proposer des alternatives éducatives et culturelles aux personnes présentant une déficience intellectuelle.

Cette autonomie permet le lancement des projets avant d'assurer leur pérennité par des financements privés et des soutiens publics.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'étend sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2025 établis par le cabinet Vendôme Expertise Comptable.

La dotation initiale minimale du fonds de dotation a été atteinte en 2022 ; aussi le fonds s'élève à 15 000€ au 31/12/2025.

Le fonds de dotation n'a pas constaté de fonds dédiés à la clôture.

La société filiale du Fonds de dotation, KILEMA éditions, poursuit son développement.

Depuis sa création, le Fonds de dotation Kiléma porte un projet ambitieux : déployer partout en France des tiers-lieux dédiés à favoriser l'inclusion des personnes présentant des troubles du neurodéveloppement. A travers ces actions, Kiléma ambitionne de créer des espaces ouverts, solidaires et vecteurs de changement, au service d'une société plus inclusive. L'année 2025 a été consacrée en quasi-totalité à l'investissement dans l'aménagement du tiers-lieu inclusif de 250 m² à Paris (avenue de la Porte de Clichy, 17^e arrondissement), dont l'ouverture est intervenue au premier trimestre 2026.

En 2025, 122 478€ de dons ont été collectés lors des différentes campagnes réalisées par le fonds, dont 61 518€ par la société TRANO.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2022-04 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. Principales méthodes utilisées ont été les suivantes

a. Fonds associatifs

La dotation initiale du Fonds de dotation est composée des fonds apportés par le fondateur Monsieur Philippe Le SQUEREN pour la somme totale de 15 000 euros répartie comme suit :

- Monsieur Philippe Le SQUEREN : 15 000 €

Aussi le fonds s'élève à 15 000€ au 31/12/2025.

b. Don en nature des titres de la société KILEMA EDITIONS

Pour rappel, un don manuel de titres a été conclu le 10/06/2022. Le fonds de dotation KILEMA détient 49 999 actions de la société KILEMA EDITIONS pour une valeur de 25 000 euros. A ce jour, les fonds propres de cette société sont négatifs, et les titres ont été dépréciés à 100%.

c. Evénement postérieurs à la clôture

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels qui vous sont présentés n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

d. Engagements à réaliser sur fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Au 31 décembre 2025, le fonds ne détient pas encore de fonds dédiés.

e. Le mécénat en nature ou en compétence

Une des possibilités offertes à un mécène entreprises consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétence ».

Les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat sont exactement les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire.

f. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

Le montant des honoraires comptabilisé au sein du compte du résultat pour les honoraires liés à la mission du contrôle légal s'élève à 3 000 euros, TVA non récupérable incluse.

g. Compte d'Emploi des Ressources collectés auprès du public

Le compte emploi des Ressources composé des 2 tableaux est présenté sous la forme requise par le règlement C.R.C n° 2018-06. Les colonnes 1 et 3 retracent l'ensemble des emplois et ressources de l'association en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat. Les colonnes 2 et 4 présentent les emplois financés par les ressources issues de la générosité publique et le suivi des ressources perçues de la générosité du public utilisées au cours de l'exercice.

h. Bénévolat

En application des dispositions du règlement ANC n°2018-06, Les heures de bénévolat des membres du conseil d'administration s'élèvent à 1 820 heures et s'évaluent à 43 244€. Ces heures ont été valorisées à un taux horaire du double du SMIC.

i. Rémunération des organes de direction

Au titre de l'exercice, les membres du conseil d'administration du fonds de dotation n'ont perçu aucune rémunération et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

j. Origine des ressources

Les ressources du fonds de dotation sont liées à l'appel de la générosité du public.
Par ailleurs, au cours de l'exercice et le fondateur initial a procédé au versement de 60 000€ via la société TRANO et a, par ailleurs, renoncé au remboursement d'une créance s'élevant à 1 517,78€ qu'il détenait sur le fonds de dotation.

k. Donations en nature

Le fonds n'a pas perçu de donations en nature au cours de l'année.

l. Effectif moyen

Au 31 décembre 2025, le fond n'emploie aucun salarié.

3. Politique de consommation de la dotation consommable

La dotation d'un fonds de dotation étant l'apport à titre gratuit et irrévocable de biens ou de droits de toute nature qui ne peut être dévolu qu'à un autre fonds de dotation ou une fondation reconnue d'utilité publique, elle constitue des fonds propres sans droit de reprise ou des fonds propres consommables.

L'affectation et le suivi des éléments d'actif constitutifs de la dotation, leur valeur et leur évolution dans le temps est détaillé en note 2.

NOTE 1 – Etat des Créances et Dettes*Etat des créances et charges constatées d'avance*

Au 31/12/2025, le fonds de dotation ne comptabilise aucune créance.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 468	6 468		
Dettes fiscales et sociales	644	644		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 112	7 112		

Les dettes du fonds correspondent aux dettes liées au fonctionnement du fonds, notamment les honoraires des prestataires externes et les dettes liées aux organismes sociaux.

NOTE 2 – Tableau de Variation des fonds propres

Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
SITUATION NETTE					
Fonds propres consommables	122 178		10 826		133 003
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	122 178		10 826		133 003

NOTE 3 – Compte de Résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats				
- Dons manuels	60 960	60 960	117 752	117 752
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	61 518		58 987	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 738		7 174	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL DES PRODUITS	126 215	60 960	183 913	117 752
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	30 000		34 953	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 389		5 664	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	84 000		102 732	
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 826		40 564	
TOTAL DES CHARGES	126 215		183 913	
EXCEDENT OU DEFICIT	0		0	
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	43 244	43 244	41 934	41 934
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	43 244	43 244		
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0		

NOTE 4 – Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	30 000	34 953	1.2 Dons, legs et mécénats	60 960	117 752
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 389	5 664			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	84 000	102 732			
TOTAL DES EMPLOIS	115 390	143 349	TOTAL DES RESSOURCES	60 960	117 752
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	54 430	25 597
TOTAL	115 390	143 349	TOTAL	115 390	143 349
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
			+ Excédent de la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	

